# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 mars 2024

# Proçès-verbal de l'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze du mois de mars à 18 Heures, les membres du conseil municipal de la commune de Novillars, proclamés élus à la suite de l'élection municipale partielle intégrale du 10 mars 2024, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par M. le maire, conformément aux articles L2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

<u>PRESENTS</u>: Mmes et MM. Lionel PHILIPPE, Liliane AURIOL, Laurent BERTIN-DENIS, Carine BOURGAULT, Nicolas CANO, Dat CAMELOT, Mathieu CAPPELLI, Céline CORROTTE, Maurice FILET, Aurore HERNANDEZ, Sylvia PIANEZZA, Thomas POURCHET, Emmanuel RABAY, Patricia SCHOLIVET, Frédérique THIMONIER

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Maurice FILET, doyen d'âge, qui après l'appel nominal, a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

M. CAPPELLI Mathieu, le plus jeune des membres du conseil municipal a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT)

#### **ELECTION DU MAIRE**

Le président a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L 2121-17 du CGCT était remplie. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire, conformément aux articles L 2122-4 et 2122-7 du CGCT.

M. Lionel PHILIPPE s'est déclaré candidat.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote.

#### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
Bulletins nuls : 0
Bulletin blanc : 0
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Monsieur PHILIPPE Lionel a obtenu 15 voix.

Monsieur PHILIPPE Lionel ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

#### **DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'élire quatre adjoints.

### **ELECTION DES ADJOINTS**

Sous la présidence de M. Lionel PHILIPPE élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

#### Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
Bulletins nuls : 1
Bulletin blanc : 0
Suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste et ils ont pris rang dans l'ordre suivant :

-CANO Nicolas 1<sup>er</sup> adjoint -PIANEZZA Sylvia 2<sup>ème</sup> adjoint -CAMELOT Dat 3<sup>ème</sup> adjoint -THIMONIER Frédérique 4<sup>ème</sup> adjoint

#### INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

M. Le Maire rappelle que le maire et les adjoints ne perçoivent pas intégralement leur indemnité. Les indemnités sont définies par rapport à la grille indiciaire de la fonction publique territoriale.

Maire: 51.60% de l'IB 1027 Adjoints: 19.8% de l'IB 1027

Il propose que celles-ci soient maintenues comme suit :

- -Maire 42% de l'IB 1027
- -Adjoint 16.5% de l'IB 1027

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les indemnités à compter du 15 mars 2024.

#### **CHARTE DE L'ELU LOCAL**

Après l'élection du maire et des adjoints, M. le Maire a donné lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

#### **DESIGNATION DES DELEGUES AU SIVU**

M. le Maire rappelle qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de nommer 5 nouveaux délégués titulaires et 5 nouveaux délégués suppléants pour représenter la commune au sein du syndicat intercommunal du SIVU de l'ensemble sportif de ROCHE/NOVILLARS.

## Sont nommés à l'unanimité:

<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
-POURCHET Thomas -BOURGAULT Carine -CANO Nicolas -CAMELOT Dat -CAPPELLI Mathieu	-HERNANDEZ Aurore -PHILIPPE Lionel -AURIOL Liliane -CORROTTE Céline -PIANEZZA Sylvia

Novillars, le 15 mars 2024

Le Maire, Lionel PHILIPPE